



## Conseil de sécurité

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

New York, le 16 Septembre 2024

Déclaration lue par Pascale Baeriswyl  
Représentante permanente de la Suisse

---

Merci, Monsieur le Président.

Et comme de coutume, je voudrais d'abord remercier la Sous-secrétaire générale et coordonnatrice de l'action humanitaire et de la reconstruction à Gaza, Madame Sigrid Kaag et le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, M. Jorge Moreira da Silva pour leurs présentations. Mon pays, la Suisse, salue le grand engagement de vos équipes, ainsi que celui des équipes d'OCHA, pour mettre en place le mécanisme établi par la résolution 2720, afin d'augmenter la fourniture d'aide humanitaire à Gaza. Vos présentations régulières au Conseil sont d'une utilité particulière car, et nous venons de l'entendre encore, la catastrophe humanitaire ne cesse de s'aggraver dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

A Gaza, les hostilités continuent de faire de nombreuses victimes civiles et les ordres d'évacuation israéliens ajoutent une pression supplémentaire sur une population déjà désespérée – dont beaucoup sont des enfants – limitant l'accès aux services essentiels. Par ailleurs, plus de 100 otages restent en captivité et nous appelons – encore une fois – à leur libération immédiate et inconditionnelle.

La Suisse rappelle qu'elle condamne toutes les violations du droit international humanitaire, commises par toutes les parties et qui doivent cesser immédiatement.

Presque neuf mois après l'adoption de la résolution 2720 la fourniture d'aide humanitaire reste plus que jamais vitale à Gaza. Permettez-moi donc de soulever trois aspects particulièrement importants en lien avec la mise en œuvre de la résolution 2720 :

Premièrement, la résolution met un accent fort sur l'accès humanitaire. La Suisse appelle une nouvelle fois toutes les parties à mettre en œuvre leurs obligations en vertu des droits humains et du droit international humanitaire. Cela comprend d'autoriser et de faciliter un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave par tous les points de passage aux populations civiles. Nous condamnons l'incident survenu à un point de contrôle le 9 septembre affectant une équipe de l'ONU chargée de mener à bien les vaccinations à Gaza. De telles incidents sont inacceptables. En tant que Puissance occupante, Israël a l'obligation de répondre aux besoins essentiels de la population sous son contrôle.

Nous rappelons que l'utilisation délibérée de la famine comme méthode de guerre est un crime de guerre en vertu du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Deuxièmement, la protection des civils, y compris du personnel humanitaire et médical, doit être garantie - toujours. L'utilisation d'armes lourdes dont la capacité destructrice est telle qu'elle ne permet pas de distinguer les civils des combattants dans les zones densément peuplées est inacceptable. De plus, la population civile, les personnes hors de combat et les biens civils, tels que les immeubles résidentiels, les écoles ou les hôpitaux, ne doivent pas faire l'objet d'attaques. La Suisse condamne ce type d'attaques, qui sont des violations du droit international humanitaire, avec la plus grande fermeté. Les conséquences meurtrières des opérations militaires israéliennes dans des zones où des civils ont trouvé refuge sont intolérables, comme nous l'avons vu par exemple mercredi dernier. Ainsi, une école transformée en refuge pour 12'000 personnes a encore une fois subi une attaque qui a fait de nombreuses victimes, parmi lesquelles six membres du personnel de l'UNRWA, dont nous présentons nos sincères condoléances aux proches. L'établissement de garanties de protection et de sécurité

fiables pour le personnel humanitaire est une obligation. Ce Conseil l'a réaffirmé en adoptant la résolution 2730.

La Suisse rappelle que le droit international humanitaire interdit à toute partie au conflit d'utiliser la présence de civils ou de personnes hors de combat dans le but de mettre à l'abri un objectif militaire d'une attaque. Cependant, même si cette règle est violée, cela ne suspend en rien l'obligation de l'autre partie au conflit de se conformer strictement au droit international humanitaire dans la conduite des hostilités. Les biens civils, y compris les écoles et les lieux de culte, sont protégés par le droit international humanitaire.

Troisièmement, nous saluons la mise en œuvre de la campagne de vaccination contre la polio, que la Suisse a soutenue avec un financement d'un million de francs suisses. Cette campagne a montré ce que les Nations Unies et leurs partenaires humanitaires sont en mesure d'accomplir si les parties au conflit respectent leur obligation de garantir un accès sûr et sans entrave. Ce n'est pourtant pas assez. Nous l'avons répété à maintes reprises et ce Conseil l'a décidé : il faut un cessez-le-feu immédiat.

Monsieur le Président,

Malgré les efforts conséquents de la Sous-secrétaire générale et de son équipe, la réouverture de tous les points de passages est nécessaire face à l'immensité des besoins. La reconstruction que les membres du Conseil avaient envisagée il y a 9 mois avec la 2720 nécessite en plus d'un cessez-le-feu immédiat, la perspective d'un processus de paix.

Le respect du droit international et des résolutions de ce Conseil est de plus aussi une condition sine qua non pour la désescalade, y inclus la désescalade régionale, et un premier pas vers la mise en place d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens.

Nous réitérons notre soutien ferme à la solution négociée à deux États, Israël et la Palestine dont Gaza fait partie intégrante, et vivant côte à côte en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Je vous remercie.

---

*UNOFFICIAL TRANSLATION*

Thank you, Mr. President.

And as usual, I'd like to start by thanking the Under-Secretary-General and Coordinator for Humanitarian Action and Reconstruction in Gaza, Sigrid Kaag, and the Executive Director of the United Nations Office for Project Services, Jorge Moreira da Silva, for their presentations. My country, Switzerland, salutes the great commitment of your teams, as well as that of the OCHA teams, in setting up the mechanism established by resolution 2720, in order to increase the supply of humanitarian aid to Gaza. Your regular presentations to the Council are particularly useful because, we have just heard it again, the humanitarian catastrophe continues to worsen throughout the Occupied Palestinian Territory.

In Gaza, hostilities continue to claim numerous civilian casualties, and Israeli evacuation orders are adding further pressure on an already desperate population - many of whom are children - limiting access to essential services. In addition, more than 100 hostages remain in captivity, and we call - once again - for their immediate and unconditional release.

Switzerland reiterates its condemnation of all violations of international humanitarian law committed by all parties, which must cease immediately.

Almost nine months after the adoption of resolution 2720, the provision of humanitarian aid remains more vital than ever in Gaza. Allow me to highlight three particularly important aspects of the implementation of resolution 2720:

Firstly, the resolution places a strong emphasis on humanitarian access. Switzerland once again calls on all parties to implement their obligations under human rights and international humanitarian law. This includes allowing and facilitating safe, rapid and unhindered humanitarian access through all crossing points to civilian populations. We condemn the incident at a checkpoint on September 9 affecting a UN team working on the vaccination campaign in Gaza. Such incidents are unacceptable. As the occupying power, Israel has an obligation to provide for the basic needs of the population under its control. We recall that the deliberate use of starvation as a method of warfare is a war crime under the Rome Statute of the International Criminal Court.

Secondly, the protection of civilians, including humanitarian and medical personnel, must be guaranteed - always. The use of heavy weapons whose destructive capacity is such as to make it impossible to distinguish between civilians and combatants in densely populated areas is unacceptable. Furthermore, the civilian population, non-combatants and civilian infrastructure, such as residential buildings, schools and hospitals, must not be the object of attack. Switzerland condemns such attacks, which are violations of international humanitarian law, in the strongest possible terms. The deadly consequences of Israeli military operations in areas where civilians have taken refuge are intolerable, as we saw for example last Wednesday. For example, a school used as a refuge for 12,000 people was once again attacked, resulting in numerous casualties, including six UNRWA staff members, whose families and loved ones we offer our sincere condolences to. Establishing reliable protection and security guarantees for humanitarian personnel is an obligation. The Council reaffirmed this by adopting resolution 2730.

Switzerland recalls that international humanitarian law prohibits any party to a conflict from using the presence of civilians or persons hors de combat to shield a military objective from attack. However, even if this rule is violated, this in no way suspends the obligation of the other party to the conflict to comply strictly with international humanitarian law in the conduct of hostilities. Civilian property, including schools and places of worship, is protected by international humanitarian law.

Thirdly, we welcome the implementation of the polio vaccination campaign, which Switzerland supported with funding of one million Swiss francs. This campaign showed what the United Nations and its humanitarian partners can achieve if the parties to the conflict respect their obligation to guarantee safe and unhindered access. But this is not enough. We have said it many times, and this Council has decided it: we need an immediate ceasefire.

Mr. President,

Despite the consistent efforts of the Under-Secretary-General and her team, the reopening of all crossing points is necessary in view of the immensity of the needs. In addition to an immediate ceasefire, the reconstruction envisaged by the members of the Council 9 months ago with 2720 requires the prospect of a peace process.

Respect for international law and the resolutions of this Council is also a sine qua non for de-escalation, including regional de-escalation, and a first step towards the establishment of a lasting peace between Israelis and Palestinians.

We reiterate our firm support for the negotiated two-state solution, with Israel and Palestine, of which Gaza is an integral part, living side by side in peace and security within secure and recognized borders.

Thank you.